

STRATEGIE DE DIAGNOSTIC PRECOCE ET DE DEPISTAGE COVID-19 (NON PROFESSIONNELS DE SANTE) NOTE DE POSITION

Note élaborée sur la base des connaissances en vigueur au 3 juillet 2020

France Assos Santé souhaite être mieux associée et demande que soit tenu compte des besoins actuels et futurs.

En effet, nous constatons une forte attente sociétale sur l'utilisation des tests mais, dans le même temps, il existe une grande confusion des usagers quant à leur utilité et les modalités d'utilisation, notamment des tests sérologiques (TDR, TROD, autotest).

France Assos Santé et les associations agréées concernées au premier chef (associations d'usagers et de patients représentant les populations les plus à risque de présenter une forme grave de COVID-19) doivent être mieux associées afin de contribuer à améliorer l'efficacité des mesures décidées par les pouvoirs publics.

1. Tests virologiques

L'acceptation sociale des tests, notamment virologiques est une donnée fondamentale du contrôle de la pandémie. **France Assos Santé** reconnaît l'importance d'une stratégie d'identification précoce et de dépistage du COVID-19 fondée sur le triptyque « tester, tracer, isoler ».

La présentation des options, concernant la disponibilité, l'accès aux tests et leur complémentarité (laboratoires de biologie, pharmacies), nécessite un effort de communication important et reste insuffisant à ce jour. De surcroît, **face à une situation potentiellement très évolutive**, l'adaptation rapide de l'organisation du diagnostic précoce et du dépistage pourrait s'avérer indispensable pour limiter l'impact sanitaire, social et économique d'un rebond probable de l'épidémie du SARS-CoV-2 à l'automne (Cf déclarations du Conseil Scientifique COVID-19).

France Assos Santé souhaite également être associée à la réflexion prospective pour notamment étudier les conditions éventuelles d'introduction d'autres tests virologiques en complément de la RT-PCR (ex : test unitaire utilisant la technique CRISPR-Cas récemment autorisés par la FDA aux USA).

2. Tests sérologiques

Nous avons pris bonne note de l'avis de la HAS du 14 mai concernant la place des tests sérologiques rapides (TDR, TROD, autotests) dans la stratégie de prise en charge de la maladie COVID-19. Cet avis a été suivi de [l'arrêté du 27 mai 2020](#) précisant les conditions de remboursement des tests sérologiques par la sécurité sociale. **Le dispositif actuel repose notamment sur** l'enregistrement des données administratives et médicales dans les serveurs SI-DEP et Contact Covid qui conditionne le remboursement des tests sérologiques et virologiques.

La quasi-totalité des tests a été réalisée à ce jour par les laboratoires de biologie alors que la HAS s'est également prononcée en faveur de l'utilisation de tests rapides d'orientation au diagnostic par divers professionnels de santé (médecins, infirmières, sages-femmes, pharmaciens, associations de patients).

France Assos Santé salue cette décision, notamment parce que la réalisation des tests au plus près des lieux de soins, des usagers et des patients doit être considérée comme indispensable afin de parvenir à contrôler les foyers et contribuer à prévenir une transmission exponentielle au-delà des foyers localisés.

France Assos Santé milite en faveur de l'utilisation de tests sérologiques par des associations habilitées afin de faciliter l'accès pour des personnes précaires et d'apporter des connaissances épidémiologiques précises sur certaines populations. La couverture financière, des frais inhérents aux actions de dépistage engagées par les associations habilitées ayant reçu une formation adaptée, devrait leur permettre de participer à la stratégie de dépistage du SARS-CoV-2 et de la maladie COVID-19.

Enfin, la presse a rapporté que de nombreuses organisations, y compris en dehors du secteur sanitaire, avaient décidé de proposer des tests sérologiques unitaires à des populations variées (personnels soignants, entreprises, professions non-médicales plus particulièrement exposées).

Les tests sérologiques unitaires permettent en effet de connaître une éventuelle contamination antérieure au SARS-CoV-2 (un résultat positif permettant d'établir un diagnostic de « rattrapage » en l'absence de test PCR ou si ce dernier a été négatif). En l'état actuel des connaissances, France Assos Santé reconnaît la difficulté d'évaluation de l'impact d'un test positif ; l'intensité et la durée de protection éventuellement apportés par les anticorps étant encore mal établie.

Ces difficultés d'interprétation ne constituent cependant pas un argument valable pour limiter l'accès aux tests sérologiques. La lecture est similaire à celle d'un test de grossesse, c'est bien l'interprétation qui pose un problème.

Sous réserve de la disponibilité d'une information claire et compréhensible sur leurs intérêts et limites, en cas de résultat positif notamment, nous pensons que les usagers et patients ont le droit de connaître leur statut sérologique grâce au recours à un autotest disposant du marquage CE et certifié par les CNR comme ayant une spécificité de près de 100%. Un résultat négatif est en effet de nature à apporter une information importante en faveur des gestes barrières et participe ainsi au maintien d'un meilleur niveau de préparation. En effet, le relâchement des comportements est également dû au fait qu'une partie de la population, souvent plus jeune et moins à risque, peut penser avoir contracté le virus sans avoir présenté de symptômes. Un test sérologique négatif peut avoir ici toute son importance.

Dans ce contexte, France Assos Santé considère que les tests sérologiques unitaires mériteraient d'être rendus accessibles, même sans prescription, et ce dans les pharmacies et à un prix parfaitement maîtrisé (inférieur à 10€ l'unité). Le remboursement – qu'il s'agisse d'un test positif ou négatif – pourrait être cependant conditionné par l'enregistrement réalisé volontairement par l'utilisateur ou le patient lui-même via un serveur dédié ou par l'intermédiaire d'un professionnel de santé. La recherche d'un engagement des usagers et des patients est, là aussi, une donnée fondamentale pour viser la meilleure efficacité possible en cas de résurgence de l'épidémie, à l'instar de la décision d'activer l'application gratuite Stop-COVID et de renseigner son statut virologique afin d'informer anonymement des personnes contacts.